



## Usufruit et vente avant heritage

Par **Jocia973**, le **18/08/2014** à **14:30**

Mes parents ont lègue à ma sœur un immeuble. A la mort de mon père, ma mère à l usufruit des biens. Le Maire de la ville a fait une proposition de rachat de l immeuble. Ma mère et ma sœur sont d accord pour cette vente. Je voudrais savoir si elle est possible et qu elles sont les démarches à accomplir et qui doit les faire. Merci de votre aide.

Par **domat**, le **18/08/2014** à **15:08**

bjr,  
s'agit-il d'un droit de préemption urbain de la mairie ou d'une proposition d'achat de la commune a sa propre initiative.  
le vendeur et l'acquéreur doivent se mettre d'accord sur le prix, vous n'avez aucune obligation d'accepter le prix éventuellement fixée par la commune (sauf cas d'expropriation publique).  
il vous faudra un notaire, mais chaque partie peut prendre le sien, cela ne coute pas plus cher.  
cdt